



Appel à contribution

Journée académique

LES CRISES DE LA DEMOCRATIE ET LE ROLE DU DROIT ECONOMIQUE

En coopération avec l'Institut Max Planck pour l'innovation et la concurrence de Munich, l'Association Internationale du Droit Economique (AIDE) vous invite à participer à une journée académique, qui se tiendra à l'Institut Max Planck le **11 juin 2018**, afin de discuter sur le rôle du droit économique dans les crises actuelles de la démocratie.

Les crises de la démocratie et le lien avec l'économie

Ce thème est à la fois provocateur et exigeant. D'une part, l'existence de crises de la démocratie n'est pas tout à fait claire. On peut, bien sûr, se lamenter sur la fragilisation de l'Etat de droit dans quelques Etats-membres de l'Union européenne (cf. la Pologne et la Hongrie), regretter le départ du Royaume-Uni de l'Union, critiquer la politique du président américain Donald Trump et se soucier de la croissance des mouvements populistes et nationalistes dans plusieurs pays et surtout en Europe. Mais, ces développements ont été le fruit de choix démocratiques. D'autre part, il y a lieu de s'interroger sur la possibilité d'établir un lien solide entre les crises démocratiques et le droit économique.

Lancer un débat sur ce thème semble, néanmoins, nécessaire pour deux raisons :

Premièrement, se contenter du respect des règles électorales ne suffit pas. Les problèmes politiques susmentionnés existent ; ils mettent en danger les fondements des sociétés modernes et démocratiques. Donc, il importe de comprendre la notion de crise démocratique d'une manière substantielle, notamment par rapport au rôle fondateur et confirmatoire que joue la démocratie pour nos sociétés modernes. En principe, nous sommes favorables à la démocratie, car nous pensons qu'un pays sera mieux gouverné par des politiciens choisis par les citoyens et que seuls les citoyens eux-mêmes sont capables de poser des choix politiques qui expriment leurs propres intérêts, tout en poursuivant l'intérêt public de leurs pays. C'est précisément cette logique qui semble être bouleversée aujourd'hui.

Deuxièmement, on ne peut séparer artificiellement la vie politique de la vie économique. Surtout, les conditions économiques représentent un facteur essentiel pour le choix politique des individus. Ainsi, une crise de la démocratie peut se produire suite à une crise économique. Par exemple, on peut qualifier la crise économique qui règne en Grèce comme étant, dans le même temps, une crise démocratique. La crise financière et les mesures imposées sur ce pays par des acteurs étrangers,

européens et internationaux ont émasculé le souverain grec. Le pays se trouve partiellement dirigé au départ de Bruxelles, Francfort, Berlin et Washington.

Les causes économiques qui ont conduit au vote du Brexit et à l'élection du président Donald Trump sont moins évidentes. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui comptaient toujours parmi les démocraties les plus stables, sont aussi des États qui, dès les années 1980, ont donné naissance à une politique économique néolibérale. Mais, sous le couvert de promouvoir l'efficacité économique, ces démocraties ont, en même temps, mis de grandes parties de la population à l'écart du progrès économique. Ce sont avant tout les citoyens appartenant à ce groupe qui se sont exprimés en faveur de la sortie de l'Union européenne ou du repli nationaliste aux Etats-Unis. Pour les « Brexeteers » et le président Donald Trump, l'importance du rôle de l'économie n'est pas si claire. Contrairement à Reagan et Thatcher, qui poursuivaient une politique d'« economy first », ces nouveaux politiciens semblent n'accorder à la politique économique qu'un rôle secondaire. En effet, cette politique se voit réduite à un simple outil dont l'usage est de promouvoir l'intérêt de la « nation » et de répondre aux sentiments de tous ceux qui se sentent menacés par une mondialisation débridée. Mais tout en ignorant et niant les bénéfices communs du libre-échange, rien ne dit que cette politique améliorera les conditions économiques des personnes désavantagées.

Les causes économiques responsables de la crise que vit la démocratie dans d'autres pays sont moins évidentes. À l'intérieur de l'Union, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et les pays scandinaves vivent un scénario économique tout à fait contraire à la Grèce et à d'autres pays méditerranéens. Bien que ces pays n'aient jamais été plus riches qu'aujourd'hui, on y observe une croissance énorme et rapide des mouvements populistes de l'extrême droite. Ce développement s'est certainement produit sur la base de multiples facteurs ; mais rien ne justifie non plus d'en exclure des causes économiques. En effet, dans ces pays « riches », il y a aussi des citoyens qui se trouvent à l'écart du processus économique. Ces pays – auxquels on peut ajouter les Etats-membres de l'Union européenne avec un passé socialiste – se sont reformés en réduisant la protection sociale et en libéralisant le marché du travail. De plus, la mondialisation économique et les effets de la numérisation, surtout sur l'emploi, créent dans le chef des citoyens un sentiment d'instabilité, de perte de contrôle sur leur propre vie et même un certain désespoir. Cette perception est apparemment confirmée par la perte de contrôle de l'Etat face à l'immigration. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, émerge le désir de retourner au berceau de la nation.

Ainsi, les crises qui ébranlent la démocratie varient de pays en pays, ce qui justifie l'usage du pluriel. Certains facteurs communs peuvent, toutefois, expliquer leur apparition simultanée.

Le concept de la journée académique

Eu égard à cette première analyse, l'AIDE, en tant qu'association internationale rassemblant des experts de tous les domaines du droit économique, souhaite discuter de la **responsabilité du droit économique** dans les crises démocratiques ainsi que des **réformes possibles** pour surmonter ces dernières.

En organisant une « journée académique », l'AIDE crée aussi un nouveau format de débat scientifique, ouvert et vivant, qui a pour objectif de stimuler l'expression de nouvelles idées, même provocatrices.

Pour ce débat, l'AIDE propose d'appliquer le « **Chatham House rule** » (voy. <http://www.continuityforum.org/content/news/2005/14/chatham-house-rule-explained>). Cette règle, qui a été développée pour permettre des débats au sein des cercles diplomatiques dans le but de promouvoir l'échange libre d'opinions, est aujourd'hui utilisée dans les débats académiques. Elle garantit, de manière essentielle, un certain degré de confidentialité dans l'expression des idées. Les

idées en tant que telles ne sont pas considérées comme secrètes. Bien au contraire, le but est d'en lancer et d'en divulguer de nouvelles afin d'aboutir à la solution de problèmes complexes et difficiles tout en prenant soin de s'assurer qu'elles ne soient pas officiellement attribuées à l'individu qui les a exprimées ni à son organisation.

Les contributions et les participations à cette journée, sont organisées autour des principes suivants :

- (1) Cet appel s'adresse non seulement aux **chercheurs en sciences juridiques**, mais aussi aux autres disciplines comme les **sciences politiques et économiques**, la **sociologie**, les **études en communication**, la **philosophie** ou même la **psychologie** (surtout la psychologie sociale).
- (2) La journée académique vise des chercheurs universitaires de **tous les niveaux à partir de celui de doctorant**. L'AIDE encourage tout particulièrement les **jeunes chercheurs** à y participer.
- (3) La participation est ouverte à tous, sur inscription préalable, et **ne dépend pas d'une intervention orale**.
- (4) Ceux qui souhaitent contribuer de manière plus active à la journée académique, sont priés de proposer une **intervention orale sur un thème de leur choix** d'une durée maximale de **10 minutes**. Des informations supplémentaires sont fournies plus bas.
- (5) La journée académique se déroulera en deux langues ; les participants peuvent choisir entre **le français et l'anglais**, à leur gré. Il n'y aura pas de traduction. Par conséquent, nous partons du principe que tous les participants comprennent les deux langues.
- (6) Conformément aux principes du Chatham House rule, nous **ne demandons pas** aux intervenants **de produire une contribution écrite** pour une publication future. Si, néanmoins, certains intervenants souhaitent transformer leur intervention orale en article, ils sont invités à l'adresser à la **Revue Internationale de Droit Economique (RIDE)**, la revue de l'AIDE, qui pourra le cas échéant le publier, sous réserve de validation par son comité scientifique. La RIDE publie principalement des articles en français. Toutefois, une publication est également envisageable pour les articles en anglais, sous réserve d'accord et selon les modalités fixées par les directeurs scientifiques de la revue. Un exposé lié à une contribution récente, déjà publiée, est également possible.
- (7) La journée académique sera organisée autour de réflexions libres ; elle constituera le point de départ d'un **cycle de journées académiques** consacré à ce thème. Cette première journée académique sera donc envisagée comme une rencontre inaugurale introductive sur le thème « Les crises de la démocratie et le rôle du droit économique ».

Quelques réflexions préalables pour initier la journée académique

Les quelques éléments de réflexion proposés ci-dessous pourraient donner un aperçu de la structure envisagée pour la journée académique. Les participants qui souhaitent offrir une intervention orale sont priés de prendre ces réflexions comme point de départ ou de source d'inspiration pour leurs thèmes. Mais ils peuvent également proposer tout autre thème susceptible d'enrichir les débats.

- **L'encadrement théorique : démocratie et droit économique**

Entre la démocratie et le droit économique existent de multiples interactions. C'est le législateur élu qui crée le droit économique. Dans le même temps, le droit économique « idéal » qui promeut le bien-être de la société et des individus a besoin du soutien politique des citoyens. Le droit économique tient-il suffisamment compte de la nécessité de garantir le soutien démocratique nécessaire à l'économie de marché ?

- **Les valeurs du droit économique**

Est-ce que l'efficacité économique (théorisée, notamment, par les travaux de l'Ecole de Chicago) peut encore être considérée comme étant une valeur – voire « la » valeur – du droit économique ? Faut-il équilibrer l'efficacité économique par d'autres considérations et valeurs, comme la liberté économique, la protection de l'égalité des opportunités économiques ou la protection sociale ?

Faut-il mettre plus en relief l'importance de l'intérêt public dans le droit économique ? Quel est le rôle des valeurs constitutionnelles, y compris les droits fondamentaux, dans le droit économique ? Dans le secteur numérique, quels rôles faut-il attribuer à la liberté d'information, à la protection de la vie privée ainsi qu'à celle des données personnelles ?

- **La crise de la démocratie comme crise du droit économique**

Dans la mesure où le droit économique a pu jouer un rôle dans la crise de la démocratie, on peut également parler d'une crise du droit économique. Quels sont les domaines du droit économique qui contribuent à la crise de la démocratie ? Le droit des marchés financiers, le droit fiscal, le droit social, le droit des services publics, le droit des médias ? Quelles sont les réformes nécessaires pour répondre à ces crises ?

- **L'avenir du droit économique, y compris le droit numérique**

L'économie subit des transformations incessantes et rapides, surtout en raison du développement numérique. Malheureusement, cette transformation n'apporte pas uniquement des avantages. En particulier, la vitesse à laquelle elle se développe et les conséquences négatives qui pourraient en résulter – par exemple, en ce qui concerne le marché de l'emploi – peuvent effrayer les citoyens et contribuer à une nouvelle forme de crise de la démocratie. Par conséquent, le droit économique a aussi vocation à accompagner le changement, singulièrement dans le domaine du numérique. Quel est le lien spécifique entre le droit numérique et la démocratie ? Quel est l'impact des nouveaux modèles commerciaux sur la démocratie et comment devrait réagir le droit numérique ?

- **La dimension internationale**

La crise de la démocratie semble s'étendre sur le monde entier. La forme qu'elle revêt dépend largement du système politique en place. Dans les systèmes démocratiques, elle s'exprime souvent par des décisions démocratiques qui vont à l'encontre de l'intérêt public (voy. Brexit). Dans les systèmes semi-démocratiques, on observe un retour vers l'autoritarisme des hommes forts (voy. la Russie et la Turquie). Dans les systèmes non démocratiques, la démocratie perd son attractivité en tant que vision pour l'avenir, et on perçoit même un retour vers le totalitarisme (voy. la Chine). Aujourd'hui, avec l'apparition des tendances nationalistes un peu partout dans le monde, un nationalisme économique de plus en plus explicite, comme c'est le cas aux Etats-Unis, promeut à nouveau des mesures protectionnistes unilatérales et, par conséquent, menace le bon fonctionnement du système du commerce international. Le nationalisme économique va à l'encontre

de la logique de la mondialisation qui trouve sa stimulation majeure dans la transformation numérique, une transformation perçue comme irréversible.

Comment peut-on répondre à ce phénomène de nationalisme économique ? Comment peut-on sauver le système du droit commercial multilatéral ? Comment faut-il réagir dans le cadre des accords bilatéraux qui sont encore négociés, comme par exemple celui entre l'Union européenne et le Japon ?

Un des facteurs majeurs de la crise de notre démocratie en Europe est l'immigration. Cette immigration, surtout de l'Afrique, s'explique aussi par des causes économiques. Quelle est l'approche adéquate à suivre dans les relations avec les pays en développement pour arriver à réduire les causes économiques de la migration et, plus largement, pour minimiser la pauvreté internationale ?

Modalités d'inscription

Toutes les personnes désirant assister à la journée, y compris celles qui souhaiteraient faire une intervention orale, sont priées de s'inscrire par courriel (en français ou en anglais) auprès de Mme Delia Zirilli (delia.zirilli@ip.mpg.de) jusqu'au **28 mai 2018** au plus tard. Les places étant limitées, il y a lieu de s'inscrire le plus rapidement possible. Donc, cet appel n'emporte **aucun droit de participation**.

Pour faciliter la **sélection des interventions orales**, les personnes qui proposent telle intervention sont invitées à proposer leur thème au choix en envoyant un **résumé de deux pages maximum** à Josef Drexel (Josef.Drexel@ip.mpg.de) et Mor Bakhom (Mor.Bakhom@ip.mpg.de) jusqu'au **10 avril 2018**. Les résultats de la sélection seront ensuite communiqués à la fin du mois d'avril. Le nombre des interventions sera très limité. Elles auront pour seul but de stimuler le débat parmi les participants.

Les **personnes acceptées pour présenter une intervention orale** peuvent alors demander le **remboursement de leurs frais de voyage** (dans le cadre du règlement applicable à l'Institut Max Planck) à condition d'être membres de l'AIDE. Si cela n'est pas encore le cas, il suffira de faire une demande d'adhésion après avoir été sélectionné.